



Règlement intérieur de la section football de l'ASPIC

Article 1 – Tout membre de la section football accepte le présent règlement intérieur.

Article 2 – Pour être membre de la section football, il faut obligatoirement être adhérent ASPIC à jour de sa cotisation.

Article 3 – Activités

La section football consiste en des entraînements ouverts à tous les membres de la section (le jeudi midi au stade des Pradettes). Des ballons, des chasubles et des petits buts portatifs si besoin sont fournis par la section et des vestiaires équipés de douche sont disponibles le site. Par ailleurs, la section football de l'ASPIC permet également à ses membres de prendre part aux compétitions de Football Entreprise de la Ligue Midi-Pyrénées (une équipe inscrite en R1 Entreprise à ce jour).

Article 4 – L'adhésion à la section football est soumise à la délivrance d'un certificat médical donnant aptitude à cette pratique.

Article 5 – Droits d'adhésion

Les demandes d'inscription seront traitées en considérant par priorité décroissante :

		nombre maximal d'adhérents à la section par type de membre
Priorité 1	Membres actifs	NC
Priorité 2	Membres partenaires	50
Priorité 3	Membres extérieurs	20

Article 6 – Cotisations supplémentaires

Pour les membres de la section qui participeront aux compétitions (Football Entreprise), une cotisation supplémentaire de 50 € est prévue pour couvrir les frais de licences et d'équipements.

Pour les membres extérieurs de la section qui participent à l'activité foot loisir, une cotisation supplémentaire de 5€ est prévue.

Article 7 – La section Football organise 1 à 2 tournois de foot Indoor par an, ouverts à l'ensemble des personnels DTI et STAC et aux membres de l'ASPIC afin de promouvoir la pratique de ce sport dans un esprit de convivialité et de partage.

Article 8 – L'adhésion à la section football implique des règles de bonne conduite, en particulier celles énoncées dans la « Charte du Foot Loisir de l'ASPIC » (annexe de ce règlement)

Article 9 – Tout non-respect de ce règlement intérieur ou manquement grave à l'esprit associatif peut entraîner l'exclusion de la section football voire même de l'ASPIC.

Responsable de la section : Sylvain PUJOL – 06 03 20 39 76 – bureau M109



Annexe : Charte du Foot Loisir de l'ASPIC

Article 1 – Inscription aux séances

Les abonnés à la section FOOT peuvent s'inscrire aux séances d'entraînement jusqu'à 30 min avant la séance sur le site internet de l'ASPIC (étant entendu que l'inscription vaut engagement de participation). Les joueurs non-inscrits pourront se voir refuser l'accès à la séance.

Article 2 – Horaires

La séance de foot Loisir se tient le jeudi midi au stade des Pradettes.

Les joueurs s'engagent à être présents 5-10min avant le coup d'envoi du match qui a lieu à 12h30.

L'arrêt de la séance est à 13h30.

Les joueurs arrivant après l'heure du coup d'envoi du match pourront se voir refuser l'accès à la séance.

Article 3 – Arbitrage

En début de séance, un membre de chaque équipe est désigné pour assurer le rôle d'arbitre (tout en participant au match en tant que joueur) sur la base des règles suivantes :

- Les tacles sont interdits.
- Les touches ou les corners sont à l'appréciation des joueurs situés à proximité immédiate de l'action. En cas de conflit, les arbitres désignés tranchent.
- Il est décidé au début du match si la règle du hors-jeu s'applique ou pas en fonction du nombre de joueur et du terrain choisi (grand ou petit). Si elle s'applique, les hors-jeu sont signalés de la même manière que les touches ou les corners. En cas de conflit, les arbitres désignés tranchent.

Article 4 – Composition des équipes

Les équipes sont constituées en début de séance sur la base des joueurs inscrits et selon les règles suivantes :

- Les équipes doivent varier d'une séance à l'autre (règle du « tout le monde joue avec tout le monde »)
- Les deux équipes doivent être de niveau équivalent autant que possible et dans le respect de la règle précédente

Article 5 – Attribution du poste dans une équipe

Un des objectifs des séances de foot Loisir est que tous les abonnés aient la possibilité de s'exercer aux différents postes d'une équipe de football. D'une séance à une autre, voire dans une même séance, chaque joueur est donc susceptible d'évoluer à tous les postes, en attaque, au milieu ou en défense, dans l'axe ou sur les côtés.

Tous les joueurs d'une équipe devront faire gardien de but au moins une fois au cours d'une séance et pendant une durée équivalente (sauf blessure ou fatigue d'un joueur en particulier).

Article 6 – Comportement

La section FOOT de l'ASPIC tient à rappeler que la pratique du football le jeudi midi reste du foot Loisir. Si un minimum d'enjeu relatif à la tenue d'un match est inévitable, l'objectif principal d'une séance reste de passer des moments agréables entre collègues et d'entretenir sa forme physique.

Tout comportement antisportif est donc à proscrire, en particulier :

- Les échanges non tempérés, voire agressifs, entre joueurs
- L'exacerbation de l'esprit de compétition (notamment liée à une trop forte attention portée au score du match en cours)
- Le non-respect de l'esprit collectif indispensable à la pratique du football : recherche exclusive de la performance individuelle ou manque d'implication vis-à-vis de l'équipe

Enfin, il conviendra également de respecter le niveau de jeu de chaque participant.

Pierre Desproges disait « Les hémorragies cérébrales sont moins fréquentes chez les joueurs de football. Les cerveaux aussi! ». Essayons au moins de le faire mentir lors des séances de foot Loisir de l'ASPIC !!